





BP-25

BROUILLEUR DE TÉLÉPHONES MOBILES

Plus produit

- Portable
- Portée en champ libre : jusqu'à 25 mètres
- Batterie 4,8V allume cigare

Bloquez toutes les communications mobiles aux alentours! Grâce à sa batterie rechargeable ou son chargeur allume cigare, le BP-25 (portée de 25m en champ libre) est très facile à utiliser et ne nécessite aucune installation ni connaissances techniques préalables.

De **taille compacte**, le BP-25 fonctionne de manière **silencieuse** : au cours de vos réunions, personne ne saura que le dispositif fonctionne et aucune information confidentielle ne pourra donc être **entendue** par un éventuel espion.

Nuisances dues aux téléphones mobiles :

- Sonneries intempestives en des lieux réservés au calme,
- Espionnage à distance (réunion d'affaires, restaurant...),
- Vision à distance / non autorisée d'images affichées sur un écran d'ordinateur (système TEMPEST fonctionnant par induction des ondes électromagnétiques),
- Problèmes liés à la sécurité : déclenchement de bombe, communication de prisonniers avec l'extérieur...

Applications principales:

- Cinémas, Théâtres, salles de spectacle...
- Salles de conférence, salles d'examens, écoles...
- Restaurants, musées, galeries d'art, bibliothèques...
- Prisons, établissements surveillés...
- Laboratoires de recherche et développement...
- Usines, PME, PMI...
- Eglises, temples, synagogues, mosquées...
- Hôpitaux, cliniques, établissements médicaux
- Etc...

Caractéristiques techniques			
Fréquences	- (GSM.NMT) 890 ~ 960 MHz - (DCS.PHS) 1710 ~ 1880 MHz - (3G) 2110 ~ 2170 MHz	Rayon de brouillage en champ libre	20 ~ 25 m (le signal doit être d'au moins -80db dans la zone)
		Alimentation / batterie	Batterie rechargeable 4,8V
		Durée d'utilisation en continu	40 mn (sur batterie) 2 batteries fournies
Antennes	Omnidirectionnelles / integrées	Dimensions (mm) sans antennes	49 (L) × 24 (I) × 139 (H)
Fonctionnement	Les fréquences de brouillage affectent uniquement le lien entre le mobile et l'émetteur de l'opérateur.	Poids	110 g (sans batterie)

AVERTISSEMENT: l'utilisation des ces appareils est règlementée. En France, les brouilleurs sont tolérés pour une utilisation en salle de spectacle, cinéma, etc...

Il est de votre responsabilité de vous mettre en conformité avec votre législation locale.